



**SAINT-HIPPOLYTE**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général par intérim de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 14 septembre 2021, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

<b>Immeuble visé</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
<b>DDM 2021-0049</b> <b>52, 305<sup>e</sup> Avenue</b>	Régulariser l'empiétement de 3,5 mètres dans la bande de protection riveraine établie à 10 mètres.
<b>DDM 2021-0050</b> <b>172, chemin du Roi</b>	Régulariser l'empiétement de 6 mètres dans la marge de recul latérale gauche établie à 15 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil, si telle séance est tenue avec la présence du public ou dans le cas contraire, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes et ce, avant le 6 septembre 2021, en indiquant clairement quelle dérogation mineure fait l'objet d'observations, le nom et les coordonnées de la personne qui les transmet, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone, courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 25 août 2021.

Mathieu Meunier  
Directeur général par intérim  
/am